

## FONDS CANADIEN DE CONTREPARTIE

Le Fonds canadien de contrepartie (FCC) a été constitué du produit de l'aide alimentaire canadienne expédiée à la Pologne l'hiver dernier sous la forme de blé, de porc, de fèves de soya et de poisson. On s'attend à ce que cette aide atteigne l'équivalent de \$6 millions en devise nationale (Zloty); ces sommes serviront à financer les coûts locaux de projets réalisés en Pologne sur lesquels les parties se sont mises d'accord. Un dispositif a ainsi été mis en place de manière à ce que l'aide alimentaire à court-terme puisse être aiguillonnée vers le développement économique et politique à long-terme du pays.

On s'est entendu pour que le FCC se consacre à des projets axés vers l'agriculture et le développement rural, en particulier dans la partie sud-est de la Pologne, qui a été plutôt négligée en dépit de son fort potentiel au plan de l'agriculture. Il s'agit également d'une région d'où sont venus les ancêtres de nombreux Canadiens d'origine polonaise.

Les engagements pris à date par le FCC concernent notamment:

- l'aide touchant l'approvisionnement en eau de certaines communautés rurales, les télécommunications, et les projets de construction de routes en milieu rural dans quatre provinces situées dans la région du sud-est;
- le financement local de contrepartie de plusieurs projets de formation du domaine agricole mis en oeuvre avec l'aide d'Agriculture Canada et du secteur privé;
- une aide financière en contrepartie des dons offerts de façon volontaire par le Congrès polonais du Canada et destinés à l'aide médicale et humanitaire.

## PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

L'intérêt des entreprises canadiennes pour des investissements en Europe centrale et de l'est ainsi qu'en Union-Soviétique s'est accru de façon prodigieuse. Cet intérêt s'est toutefois accompagné de la préoccupation au sujet de la protection de ces investissements.

Lors de sa visite en Union-Soviétique en novembre dernier, en compagnie d'une importante délégation de gens d'affaires et d'investisseurs, le Premier ministre a ratifié l'Accord pour la protection des investissements étrangers (APIE), le premier du genre à n'avoir jamais été signé. Des accords similaires ont depuis été paraphés avec la Pologne et la Tchécoslovaquie et des négociations ont été entreprises en vue d'un accord avec la Hongrie.

La fonction des APIE est d'offrir sur une base de réciprocité des garanties aux investissements étrangers par le truchement de dispositions comme: a) le traitement national accordé aux investisseurs étrangers (les investisseurs étrangers sont assurés de disposer du même traitement que les investisseurs locaux, sauf dans les cas d'exception touchant des domaines stratégiques ou sensibles sur lesquels peuvent s'entendre les parties); b) le traitement de la nation la plus favorisée (traitement qui doit être aussi avantageux que celui accordé à tout pays-tiers); c) les dispositions pour le libre mouvement des capitaux et le rapatriement des profits libellés en devises convertibles; et d) un mécanisme de consultation et de règlement des litiges.

## LE RAYONNEMENT

L'objectif du Groupe de travail est d'associer comme partenaires de notre programme pour l'Europe centrale et de l'est le plus de Canadiens et Canadiennes possibles.

Ce n'est pas au gouvernement seul d'agir et de répondre à l'enjeu créé par les révolutions de 1989 — tous les Canadiens ont intérêt à devenir des partenaires et le Groupe de travail entend solliciter l'engagement, l'implication et l'action du plus grand nombre possible de citoyens.